



## POUR INFORMATION

### TARIFS 2021-2022 - Contributions trimestrielles

Quotient familial (QF)	Tranches		Tarif pour enft* 1 (ainé)	Tarif pour enft* 2	Tarif pour enft* 3	Tarif pour enft* 4	Tarif pour enft* 5
1	-	5 559	149 €	145 €	82 €	80 €	79 €
2	5 560	6 774	223 €	216 €	123 €	120 €	118 €
3	6 775	8 064	294 €	285 €	162 €	159 €	156 €
4	8 065	9 501	314 €	305 €	173 €	170 €	166 €
5	9 502	11 153	367 €	356 €	202 €	198 €	195 €
6	11 154	13 103	418 €	405 €	230 €	226 €	222 €
7	13 104	15 413	471 €	457 €	259 €	254 €	250 €
8	15 414	18 162	535 €	519 €	294 €	289 €	284 €
<b>forfait</b>	<b>18 163</b>		642 €	623 €	353 €	347 €	340 €

Il y a 3 factures trimestrielles par année scolaire pour 10 mois de scolarité et une facture en juin pour le solde des repas.

\*Ne sont comptabilisés que les enfants scolarisés au Centre Scolaire Saint-Marc.

#### Comment déterminer votre quotient familial :

Sur votre avis d'imposition, relever :

- Votre revenu fiscal de référence ->RFR
  - Votre nombre de parts ->NP
- (Les parents isolés peuvent rajouter une ½ part uniquement si la lettre "T" est mentionnée dans cas particulier de l'avis d'imposition)

Calcul : RFR divisé par NP = Tranche qui correspond au quotient familial.

#### Exemple :

- Votre revenu fiscal de référence 25 000 € -> RFR
- Votre nombre de parts 3 -> NP

25000 / 3 = 8 333,33 => d'après le tableau ci-dessus, vous vous positionnez en **quotient familial 4**.

**Assurance scolaire :** Tous les élèves sont pris en charge par l'assurance scolaire contractée par le Centre Saint-Marc. Le tarif est inclus dans la contribution familiale.

#### Restauration :

Prix du repas : 6.15€

#### Aides financières

Un dispositif d'aide au repas mis en place par la Métropole de Lyon permet aux familles des enfants abonnés à la demi-pension de bénéficier des réductions de :

- 2.50€ par repas pour les familles justifiant d'un coefficient familial CAF compris entre 0 et 400
- 1.20€ par repas pour les familles justifiant d'un coefficient familial CAF compris entre 401 et 800

Le collège Saint-Marc, collège privé sous contrat d'association avec l'état est habilité à recevoir des élèves boursiers. Les demandes de bourse sont remises aux élèves qui en font la demande courant septembre.